

COMPTE SOLIDARITÉ GERS Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Pourquoi dématérialiser ses CESU et comment faire ?

LE COMPTE SOLIDARITÉ GERS EST DISPONIBLE SUR INTERNET

Le compte solidarité Gers est l'alternative du chèque solidarité Gers «Papier». Tous les mois, le compte est crédité du montant du plan d'aide et permet de régler son salarié par internet, de manière totalement sécurisée. Que vous ayez opté pour le chèque ou le compte solidarité Gers, la déclaration de votre salarié est obligatoire.

POURQUOI UTILISER LE COMPTE SOLIDARITÉ GERS SUR INTERNET ?

- Il permet d'effectuer des paiements en toute sécurité
- Il permet de déclencher un virement du montant précis de la prestation réalisée
- Le compte bancaire de votre intervenant est crédité dans un délai de 48 heures
- L'historique des opérations est actualisé en temps réel

COMMENT VOUS CONNECTER A VOTRE COMPTE SOLIDARITÉ GERS ?

- Etape 1 : Rendez-vous sur le site internet : http://cg32-apa.domiserve.com
- Etape 2 : Cliquez sur «S'inscrire» dans l'espace bénéficiaire
- Etape 3 : Indiquez votre code CESU ainsi que votre date de naissance, cliquez sur valider
- Etape 4 : Indiquez votre adresse email, cliquez sur valider

VOTRE COMPTE EST ACTIF !

ESP/	ACE BÉNÉFICIAIRE	
Vous êtes déjà inscrité; ? Connectez-vous Identifiant Mot de passe Mot de passe SE CONNECTER	Je ne suis pas encore bénéficiaire et souhaite m'inscrire à respace. SYINSCRIRE Vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez-nous.	Renseignements préalables à l'inscription Code CESU * Date de naissance * JJ/MM/AAAA Nous vous rappelons que le code CESU est constitué de 8 chiffres VALIDER
COMPTE SOLIDARITÉ GERS ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)		
Copyright © 2017 – 2019 Domiserve Contact Mentions légales Paramétrage des coo	kies	

1 Où retrouver votre code CESU ?

Vous retrouverez votre code CESU sur le talon d'un chèque solidarité Gers «papier».



Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce dispositif font l'objet d'un traitement dont le responsable est Domiserve, l'émetteur de CESU mandaté par le Département du Gers. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés, vous pouvez consulter le site www.domiserve.com



COMMENT PAYER SON INTERVENANT ?

Une fois connecté à votre compte solidarité Gers, le paiement de votre intervenant s'effectue en 3 étapes :

• Etape 1 : Choix de l'intervenant

Dans la rubrique « Payer mon intervenant », sélectionnez l'intervenant qui est intervenu à votre domicile. ⁽¹⁾

 Une personne physique (Emploi dire 	ect gré à gré)			
 Une personne morale (Organisme personne morale) 	restataire, mandataire ou	établissement public)		
altères de secherado				
TTT LATLAN THAT THAT THAT THAT				
aisissez le code NAN et la date de naissance d	le l'intervenant à payer :			
aisissez le code NAN et la date de naissance o	de l'intervenant à payer : Code NAN *			
aisissez le code NAN et la date de naissance d	de l'intervenant à payer : Code NAN *① Date de			
aisissez le code NAN et la date de naissance o	de l'intervenant à payer : Code NAN * Date de naissance *			
aisissez le code NAN et la date de naissance o	de l'intervenant à payer : Code NAN * Date de naissance *			
aisissez le code NAN et la date de naissance o	de l'intervenant à payer : Code NAN * Date de naissance *		DPCHEDO	15

⁽¹⁾ En récupérant auprès de l'intervenant son Code NAN, et sa date de naissance.

• Etape 2 : Saisie du montant Renseignez ensuite le nombre d'heures effectuées, le déclenchement du virement s'effectue par un simple clic de validation, sur la base du montant horaire financé par le Département.

	APA EMPLOI DIRECT		
Mois d'attribution	Vos droits disponibles en heures	Heures à payer	Tout
luillet 2019	46h00, soit un montant de 201.94 €	h min	
	Total	0600	
	Montant à débiter	0.00 C	

• Etape 3 : Confirmation du paiement

Confirmez le virement en ressaisissant votre mot de passe. Votre intervenant sera informé de votre paiement par email.

D'AUTRES FONCTIONNALITÉS À DISPOSITION

Au-delà des fonctions de paiement, le compte solidarité Gers permet à tout moment :

- D'accéder à l'historique des opérations et d'imprimer des justificatifs.
- De compléter, si nécessaire, son réglement par carte bancaire.
- De modifier et gérer ses informations personnelles.
- De télécharger des documents d'information mis à disposition par le Département.



Vous avez des questions ou souhaitez des informations complémentaires :

Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans la découverte et l'utilisation du compte solidarité Gers.

Contactez-les au : 01 78 16 13 61 (Prix d'un appel local)